

Transports routiers—Loi

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'ordre adopté plus tôt ce soir, le vote inscrit sur la motion est reporté.

L'hon. André Ouellet (Papineau) propose:
Motion n° 7A

Qu'on modifie le projet de loi C-19, à l'article 33, en retranchant les lignes 32 à 35, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«33. (1) La présente loi, à l'exception du présent article et des articles 3 et 9, entre en vigueur à la date fixée par le règlement par le gouverneur en conseil après la mise en oeuvre, dans sept provinces au moins, de règlements régissant la sécurité d'exploitation des entreprises extra-provinciales de transport par autocar ou des entreprises de camionnage extra-provinciales, notamment la vérification, l'inspection, la pénétration de lieux et la fourniture de renseignements.

(2) Le présent article et les articles 3 et 9 entrent en vigueur à la date fixée par proclamation ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 1988.

—Madame la Présidente, je voudrais rappeler très brièvement, pour respecter les limites de temps qui nous sont imposées, que j'ai présenté cette motion parce que l'Association canadienne du camionnage a fait valoir aux membres du comité chargé du projet de loi C-19 que l'inversion du fardeau de la preuve équivaut à une déréglementation intégrale puisqu'elle est, à toutes fins utiles, sans effet comme condition d'entrée. Aussi, ce projet de loi dans sa version actuelle, avec l'inversion du fardeau de la preuve sur une période de cinq ans constitue—et j'espère que le gouvernement et tous les députés s'en rendent compte—une déréglementation complète dans l'immédiat.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) a dit que son gouvernement et lui-même feraient le maximum pour veiller à ce qu'on attache une importance capitale à la sécurité routière et qu'ils ont négocié avec les provinces en vue de conclure une entente pour l'instauration d'un code national de la sécurité routière. Néanmoins, nous avons eu connaissance d'une lettre que le ministre des Transports a envoyée au rédacteur en chef du *Star*, de Toronto, pour lui dire que la plupart des éléments de ce code seront en place d'ici 1990. Comme mes collègues s'en souviendront sans doute, le ministre des Transports a comparu devant le comité pour dire qu'il serait instauré d'ici 1988.

Autrement dit, le ministre des Transports a fait croire au comité qu'il serait prêt en 1988. Certains des membres conservateurs de ce comité étaient prêts à voter avec nous pour assurer l'instauration d'un code national de la sécurité avant que nous ne procédions à une déréglementation totale. Se fiant à la déclaration du ministre, ces députés conservateurs ont rejeté notre amendement. Depuis, nous avons pris connaissance d'une

lettre que le ministre a adressée au *Star* de Toronto disant non seulement que ce code ne serait pas prêt pour 1988, mais que certains de ses éléments ne seraient même pas mis en place d'ici 1990.

Nous savons maintenant que certaines provinces n'ont pas encore signé l'entente prétendument unanime dont parlait le ministre. Si nous acceptons d'adopter cette mesure sous sa forme actuelle, nous accepterons d'instaurer la déréglementation en l'absence de code national de la sécurité. C'est pourquoi j'ai proposé mon amendement. Il vise à faire en sorte que le gouvernement ne joue pas avec la sécurité routière. J'espère donc que cet amendement sera adopté.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, des membres du comité appartenant aux trois partis ont été chagrinés ou du moins désemparés par les déclarations que le gouvernement a faites quant à l'instauration d'un code national de la sécurité routière d'ici le 1^{er} janvier 1988. L'amendement que nous avons proposé au comité en vue de fixer cette date au 1^{er} janvier 1989 a été rejeté. Comme vient de le dire mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet) et comme le savent le député de Bow River (M. Taylor), le secrétaire parlementaire et le député de Moncton (M. Cochrane), nous avons interrogé le ministre soigneusement à ce sujet. Nous avons eu droit à toutes sortes de réponses que je m'abstiendrai de qualifier, madame la Présidente.

Étant donné les demandes de l'Association canadienne du camionnage et vu que plusieurs provinces ne se sont pas encore entendues sur un code national du camionnage qui fixe des normes pour les licences, les permis et la sécurité, la proposition d'amendement du député est tout à fait raisonnable. Elle ne fait qu'exiger l'accord, et j'imagine que cela reflète l'ancienne Constitution, d'au moins sept provinces sur dix. Quant aux deux territoires, ils sont entièrement laissés pour compte. Le comité n'a même pas pu s'y rendre. Il n'a pas voulu que nous allions à Yellowknife ou à Whitehorse. Encore une fois, les habitants des deux territoires ont été laissés pour compte, comme dans la Constitution. Nous demandons simplement que le projet de loi n'entre pas en vigueur tant que sept provinces ne se seront pas entendues avec le gouvernement fédéral pour établir leur règlement et créer leur office. Nous avons proposé la même chose au comité. On nous avait garanti que tout serait prêt au plus tard le 1^{er} janvier 1988. Nous pourrions maintenant nous estimer heureux si cela se fait avant le 1^{er} janvier 1990.

Le gouvernement devrait cesser de se leurrer et d'essayer de faire croire à tout le monde que tout va bien parce qu'il ne trompe personne. S'il était perspicace, il oublierait ce projet de loi pour l'instant. Il ne proposerait pas la troisième lecture demain. Il attendrait l'année prochaine pour que nous puissions en finir vraiment. Cela vous étonnera sans doute, madame la Présidente, mais nous ne pourrions pas mettre cette mesure en vigueur immédiatement parce que les provinces se font encore tirer l'oreille. Je peux vous le parier, madame la Présidente, et je ne parie jamais à la légère, surtout quand je pense avoir des chances de perdre.